



**HAL**  
open science

## Licence Lettres modernes

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Lettres modernes. 2014, Université des Antilles. hceres-02037264

**HAL Id: hceres-02037264**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037264v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Lettres modernes

de l'Université des Antilles et de la  
Guyane

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Guadeloupe, Guyane et Martinique

Établissement déposant : Université des Antilles et de la Guyane - UAG

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Lettres modernes

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150009139

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
  - Département Pluridisciplinaire de Lettres, Langues et Sciences Humaines (DPLSH), Pôle Guadeloupe, Campus du Camp Jacob, 97120 Saint-Claude - Guadeloupe.
  - Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane (IESG), Pôle Universitaire Guyanais, Campus de Troubiran, 97337 Cayenne - Guyane.
  - UFR Lettres et Sciences Humaines - Campus de Schœlcher - Martinique.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence mention *Lettres modernes* de de l'Université des Antilles et de la Guyane proposée dans les trois académies est une formation relevant du domaine *Arts, lettres, langues*. Elle vise à donner aux étudiants de solides compétences dans le domaine littéraire, tant français que francophone, en linguistique, mais également dans la médiation culturelle grâce à un fort ancrage local, et à développer des capacités transverses comme l'analyse, l'expression écrite et orale, l'élaboration de projets.

Ces acquis doivent permettre aussi bien une insertion professionnelle dans les administrations, le journalisme, le monde de l'édition, de la documentation, des bibliothèques et des archives ou l'action culturelle qu'une poursuite d'études en master, d'une part en recherche ou dans les métiers de l'enseignement, d'autre part en communication et médiation.

Pour ce faire, aux Antilles, le parcours individuel de l'étudiant s'élabore au sein de deux parcours en deuxième année, l'un généraliste et l'autre professionnalisant, et se poursuit en trois parcours : soit *Métiers de la recherche*, soit *Métiers de l'enseignement primaire et secondaire et/ou de la fonction publique*, soit *Didactique du FLE ou didactique des langues et de la traduction*. Le premier de ces trois parcours est actuellement suspendu par manque

d'effectif. Le choix du parcours est conforté dans tous les cas par un stage en deuxième année ; au sixième semestre, un autre stage existe pour les deux premiers parcours. En Guyane, deux parcours s'offrent à l'étudiant : soit *Lettres* soit *Culture et patrimoine*, seul celui-ci s'appuyant sur un stage en troisième année.

La licence de *Lettres modernes* s'enrichit de la prise en compte du contexte local en faisant une large part à la littérature francophone, à la culture et au patrimoine caribéens ou sud-américains et à l'expression contemporaine.

La formation comporte au minimum 480h par année d'études.

Les effectifs restent assez stables en Guadeloupe avec une centaine d'étudiants et un relatif faible taux d'échec ; ceux de la Martinique se sont stabilisés en-dessous de la centaine, après une très forte diminution en quelques années, mais connaissent un taux d'échec plus important entre les différents niveaux. Ceux de Guyane ne sont pas mentionnés.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence mention *Lettres modernes* de l'Université des Antilles et de la Guyane est une formation pertinente, qui, s'appuyant sur les besoins locaux, s'enrichit des apports de la sphère culturelle des Caraïbes et de l'Amérique du sud, notamment dans des parcours dédiés à la culture et au patrimoine. Si elle vise à une bonne maîtrise de la langue française, certains aspects de ses origines et de sa didactique n'apparaissent pas de façon explicite et donc convaincante dans le dossier. De même, la littérature comparée semble parfois entrer en concurrence avec la littérature caribéenne ou sud-américaine ou s'y restreindre. Mais les perspectives de restructuration de parcours devraient faire gagner en lisibilité l'offre de formation avec d'un côté les métiers liés à l'enseignement (que devrait rejoindre le FLE) et de l'autre les métiers tournés vers la culture et le patrimoine.

Les dispositifs d'aide à la réussite restent très tributaires des moyens alloués, tant humains (notamment en Guyane) que financiers (fragilisés par l'abandon du Plan Réussite en Licence). Si une prise en compte des caractéristiques du public (origine sociale, baccalauréat, contexte économique) existe bel et bien, elle trouve difficilement à porter ses fruits : la mise en place effective d'un accueil devrait être suivie par un tutorat d'accompagnement plus efficace. Les taux d'échec en première année doivent d'autant plus faire l'objet d'une analyse et d'une remédiation que la fluctuation des effectifs peut être préjudiciable au maintien de certains parcours, voire de la mention en Martinique. Cet effort commun à tous les sites pourrait aussi contribuer à l'homogénéisation des pratiques, mais aussi des parcours, et du dossier lui-même – difficile à lire et à comprendre dans la juxtaposition et donc la répétition de certaines informations – qui manque parfois de cohérence. Une estimation du temps de travail personnel de l'étudiant pourrait également faire prendre conscience à celui-ci de sa propre responsabilité dans sa formation, même si le développement clairement affiché du contrôle continu intégral favorise l'apprentissage. La bonne volonté indéniable, la disponibilité effective des équipes enseignantes demandent à être soutenues et confortées par une politique d'établissement afin d'accéder à un véritable pilotage de la formation.

Par ailleurs, la configuration géographique des formations n'offre que peu de possibilités de réorientation, qui, pour être affirmées, semblent plus théoriques que réelles même si l'intégration de cette licence au sein d'unités administratives qui regroupent les lettres, les langues et les sciences humaines favorise la pluridisciplinarité et les enseignements d'ouverture. ; on pourrait peut-être les favoriser par un véritable portail de formation en semestre 1 (voire en première année) en imposant des choix d'enseignements d'ouverture homogènes empruntés aux autres mentions en place sur les différents campus, et la réciprocité de la mesure pourrait améliorer la réorientation des étudiants vers les *Lettres modernes*, qui constituent 41 % des effectifs de L1 en Martinique. Les enseignements d'ouverture et/ou de culture générale devraient rester tels et donc ne pas faire appel à des listes d'enseignements trop spécialisés, eu égard aux finalités des parcours, surtout en première année. On note à cet égard un effort de mutualisation avec les LEA au sein du parcours *Culture et patrimoine* en Guyane, et on peut penser également que la *Didactique du FLE* pourrait être davantage mutualisée avec les LLCER aux Antilles. Cela contribuerait à une grande lisibilité des parcours, au demeurant intéressants et adéquats au regard des poursuites d'études, entre d'une part les métiers de l'enseignement, que ce soit du premier ou du second degré ou de la didactique du FLE, et de l'autre l'action culturelle, patrimoniale et la médiation ; mieux vaudrait éviter une discrimination terminologique entre « licence générale » et « licence professionnelle » propre à troubler les étudiants et à faire passer les métiers de l'enseignement pour non professionnalisants, malgré un plus grand nombre de stages quelquefois. Le redéploiement annoncé de ces stages et de leur positionnement au sein des années contribuera assurément à la lisibilité de l'offre. L'ouverture passe également par un développement des échanges internationaux, même s'ils sont difficiles à faire

vivre. De meilleurs outils de suivi permettraient en effet de mieux cerner le devenir des étudiants en dehors de la poursuite d'études en master.

Conformément à l'orientation des parcours, les poursuites d'études se font, avec des taux variables selon les sites :

- aux Antilles, en master *Arts, lettres et civilisations* (spécialités *Langues, littératures interculturelles et éthique du divers* ou *Langages, cultures et sociétés en milieu plurilingue*) ou en master *Enseignement et formation* (désormais à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education),
- en Guyane, en master *Arts, lettres et civilisations* (spécialité *Sociétés et interculturelité*) ou également à l'ESPE soit en master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* pour le premier degré ou en master *Lettres* pour le Capes, soit en master *Communication et médiation*.

De fait, la présence des ESPE dans les trois académies offre une poursuite d'études de proximité et recoupe également de forts besoins locaux en enseignants.

L'éclatement des sites ne favorise guère un pilotage au niveau de la mention, malgré l'évidente bonne disposition des équipes pédagogiques à venir en aide aux étudiants en difficulté ; manquent des évaluations organisées et systématiques des enseignements sur tous les niveaux ; la mise en place d'un conseil de perfectionnement devrait renforcer l'engagement des professionnels au-delà de l'initiative intéressante du séminaire « Enseigner autrement » et permettre de discuter de leur place dans la formation, place très variable selon les campus et les parcours. L'impulsion ne semble guère pouvoir venir que de l'établissement, à même de fournir l'aide technique afin d'organiser la collecte des données, leur analyse et d'en tirer les actions propres à valoriser la formation localement.

● Points forts :

- Une prise en compte du contexte géographique et de la sphère culturelle dans l'élaboration des parcours et le contenu d'enseignements spécifiques.
- Des efforts et de la bonne volonté dans l'encadrement pédagogique, mais remis en cause en cours de quadriennal.
- Une assez bonne poursuite d'études, notamment dans la formation à l'enseignement en raison des besoins locaux.

● Points faibles :

- Un pilotage de la formation nettement insuffisant, tant pour l'évaluation des enseignements ou la lutte contre l'échec que pour la structuration de l'équipe pédagogique et l'établissement d'un conseil de perfectionnement, ce qui rend les baisses d'effectifs d'autant plus préoccupantes en Martinique.
- Une structuration de l'offre et des parcours qui n'offrent que des passerelles et des réorientations théoriques, au profit parfois d'enseignements trop spécialisés.
- Un dossier incomplet sur certaines points (contenus et volume des enseignements, travail personnel des étudiants, statistiques, suivi des étudiants).
- Une faible mobilité étudiante.

● Recommandations pour l'établissement :

Les équipes pédagogiques devraient bénéficier d'un soutien organisé et donc centralisé dans la lutte contre l'échec ; outre des besoins pour l'encadrement, le tutorat, ce soutien pourrait explorer plusieurs pistes :

- un rétablissement du Plan Réussite en Licence afin de permettre du tutorat d'accompagnement, des actions de soutien,
- une structuration du premier semestre, voire de la première année, en véritable portail favorisant davantage passerelles et réorientations que les unités d'enseignements optionnelles libres,
- une harmonisation des structures d'enseignement entre les sites, propice à la lisibilité des parcours mais également à la mutualisation entre les mentions, à la généralisation des stages,
- un développement de l'enseignement à distance, tant pour les étudiants en régime spécial d'études que pour élargir la possibilité de stages plus éloignés des campus.

Le développement de l'Observatoire de la Vie Etudiante pourrait donner l'accès à des statistiques régulières et fiables, propres à sensibiliser les équipes pédagogiques aux débouchés, au devenir des étudiants, et à permettre une évolution adaptée des formations ; cela contribuerait à renforcer le pilotage au niveau de la mention.

Il serait par ailleurs souhaitable d'encourager davantage la mobilité à l'international.



# Observations de l'établissement

**Présidence**

Dossier suivi par :

Antoine Delcroix

Fixe : 0590 48 33 83

Mobile : 0690 28 10 27

Mail : adelcroi@univ-ag.fr

**La Présidente de l'Université des Antilles  
et de la Guyane**

A

**Monsieur le Président de l'AERES,  
AERES,  
20, rue de Vivienne,  
75002 Paris**

Pointe-à-Pitre, le 12 septembre 2014

**Nos réf. :**

**UAG-PRES/CMC/AD/DSA/N°2014 - 1415**

Monsieur le Président,

L'établissement ne formule pas d'observation concernant le rapport provisoire reçu pour la **licence de Lettres Modernes (dossier : LI-S3LI150009139)**.

Je n'émetts donc pas d'objection à une publication en l'état de ce rapport.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour la présidente de l'université des  
Antilles et de la Guyane et par délégation de signature,



Le Directeur de cabinet,  
Jacky NARAYANINSAMY

**Corinne MENCE-CASTER**

